



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 28 Octobre 2016

L'assemblée générale ordinaire de l'association " Kassoumaï Eure et loir " s'est réunie le 28 octobre 2016 à 20 h00 à la mairie de Saint Ouen Marchefroy.

.1 COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE L'EXERCICE 2015

Après avoir remercié la présence des nombreux participants Nicole Dumas, présidente, présente les actions et l'avancement des projets:

- Subvention versée au président des parents d'élèves pour l'achat de riz et autres produits alimentaires pour la cantine. Les enfants du village de Kindieng fréquentent l'école de Talloum, il y a donc plus d'enfant dans la cantine.
- Remise en état d'une batteuse à céréales
- Fourniture et installation de panneaux solaires pour éclairer les salles de classes.
- L'action "Recyclage des piles" initiée en 2012 se poursuit avec succès sous l'impulsion de Laurent Jouanneau
- La case de santé est terminée après la réparation des fuites de la toiture. L'achat du matériel médical et des premiers médicaments sont financés par Kassoumaï Eure et Loir. Cette case sera opérationnelle en 2017. Une infirmière va y être affectée et pendant 4 mois un médecin, payé par notre association, va la former.

Le compte rendu d'activité est approuvé à l'unanimité .

.2 LES PROJETS

- Après l'achèvement de la case de santé Kassoumaï Eure et Loir doit fournir les meubles et les équipements médicaux. Pour la première année de fonctionnement nous contribuons pour 450 euros au salaire de l'infirmière. Par la suite, c'est la vente de médicaments qui participera à la rétribution.
- Subvention pour l'achat de produits alimentaires pour la cantine.
- Subvention pour l'achat de fournitures scolaires.
- Etude en cours pour la construction d'une cantine pour l'école d'autant plus nécessaire qu'il y a maintenant des enfants du village de Kindieng qui fréquentent l'école.
- Il y a aussi une demande des habitantes pour une classe maternelle.
- Réfection du local des batteuses à céréales
- Fourniture d'une moto



.3 ACTIVITES DE L'ASSOCIATION EN 2015

- La soirée, repas annuel au mois de janvier, a connu un beau succès ; L'association remercie vivement M. Philippot maire de la commune de Berchères sur Vesgre présent à l'assemblée générale, pour la mise à disposition de la salle des fêtes
- En 2015, le marché de Noël de Berchères, ou traditionnellement nous avons un stand, n'a pu se dérouler.

.4 SITUATION FINANCIERE

Le rapport financier est présenté par la trésorière:

Bilan de l'année 2015 BNP

Solde au 31/12/2014 : 3207,46 Euros

CREDIT :		DEBIT :	
Cotisations	510,00	Manifestations	1209,15
Dons	3467,00	Réunions	40,67
Vente produit artisanat Cartes	7,00	Talloum Fournitures/riz	4478,59
Manifestations	2057,50	Frais bancaires	154,80
Subventions	2650,00	Assurances	30,00
Divers	232,00		
Total Recettes	8923,50	Total Dépenses	5913,21

Nouveau solde au 31/12/2015 : 6217,75 Euros

Bilan de l'année 2015 CAISSE

Solde au 31/12/2014 : 1470,00 Euros

CREDIT :		DEBIT :	
Manifestations	1460,00	Talloum	2790,00
		Frais	40,00
Total Recettes	1460,00	Total Dépenses	2830,00

Nouveau solde au 31/12/2015 : 100,00 Euros

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité



.5 COMPOSITION DU BUREAU

La composition du bureau est la suivante

- | | |
|-------------------|---------------------|
| - Présidente | Nicole DUMAS |
| - Vice-présidente | Marie-Ange FRANCOIS |
| - Trésorière | Céline DUMAS |
| - Vice-trésorière | Jacqueline RENARD |
| - Secrétaire | Gérald SAVAL |
| - Vice-secrétaire | Thierry François |

La composition du bureau est confirmée par l'assemblée générale

.6 COTISATION 2016

La cotisation annuelle 2016 est maintenue à 15 €. Voté à l'unanimité des présents

.7 MANIFESTATIONS DE L'ASSOCIATION EN 2015/ 2016

Le marché de Noël 2016 à Berchères se déroulera les 10 et 11 décembre, Kassoumai Eure et Loir tiendra un stand d'artisanat et ventes de crêpes. Cette participation permet de faire connaître notre association.

Encouragé par le succès des repas des années précédentes, la prochaine soirée sera organisée le 28 janvier 2017. L'association remercie vivement la commune de Berchères sur Vesgre pour la mise à disposition de sa salle des fêtes

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00 heures.

